

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15	PRÉSENTS : 12	VOTANTS : 14	CONVOCACTION DU 21/04/2026 AFFICHEE LE 21/04/2026
---------------------------------------	---------------	--------------	--

D.C.M. N° 32 /2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : DALLE INTERIEUR EGLISE DE SAINT CLEMENT –
DEMANDE SUBVENTION CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE
2024/2026 – TERRITOIRE CTE DE CNES JABRON LURE VANCON DURANCE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Angélique EULOGE, Maire.

PRÉSENTS : MME EULOGE Angélique, M. IZOARD Philippe, MME FONTIN Geneviève, M. ESCLANGON Gilles, M. NICOLA François, M. PARA Laurent, MME SOK Nathalie, MME BOETTO Ludivine, MME HEYRIES Julie, M. DUSSAILLANT Marc, MME LAZZAROTTO Delphine, M. RONIN Patrick.

ABSENTS EXCUSES : M. MICHEL Jean-François, Mme MASSON Leslie qui a donné pouvoir à Mme HEYRIES Julie et Mme BLANC Sylvie qui a donné pouvoir à M. ESCLANGON Gilles.

M. RONIN Patrick a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SALIGNAC, peut délibérer.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que notre commune, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance, est inscrite depuis 2024 dans les projets du contrat départemental de solidarité Territoriale 2024-2026 pour la réalisation d'un dallage en béton de chaux intérieure et de pose de carreau dans l'église Saint Clément pour un coût total estimé à 45 036.00 € HT et un montant plafond d'intervention départementale de 36 029.00 €.

Elle rappelle que l'église Saint Clément a fait l'objet de plusieurs tranches de travaux de restauration (mur porteurs, pose charpente et toiture en 1999, porte d'entrée en bois en 2003 et dernièrement reprise des ouvertures, pose de vitraux et grilles de protection en 2022).

Le projet actuel consiste en la réalisation d'une dalle béton de chaux intérieure et de pose de carreau pour permettre la réalisation d'expositions temporaires accessible à la population du territoire et à la fréquentation touristique.

Elle rappelle que le service départemental d'archéologie a procédé à un diagnostic en septembre 2025 afin d'éviter toute destruction de vestiges archéologiques avant d'entamer les travaux.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le dépôt de la demande de subvention auprès des services départementaux.

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de l'estimatif des travaux et dressent le plan de financement suivant :

Dépenses

Travaux dallage de l'église

Total

46 036.00 € H.T.

46 036.00 € H.T.

Recettes

- Conseil Départemental – Contrat solidarité
Territoriale 2024-2026

- Autofinancement

Total

32 036.00 €

14 000.00 €

46 036.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **approuve** le projet de réalisation des travaux de dallages intérieurs dans l'église Saint Clément,
- **valide** le plan de financement ci-dessus mentionné,
- **sollicite** l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024/2026 avenant n°2 – secteur aménagement territorial – Territoire CCJLVD,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

M. RONIN Patrick



Le Maire,
Mme Angélique EULOGE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa réception par le représentant de l'Etat.